

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 10

Artikel: Les problèmes du logement en Europe

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- b) immeubles moyens (de 6 à 12 logements) : buanderie et un étendage séparés ;
- c) grands immeubles ou groupes d'immeubles : une buanderie et deux étendages pour 20 logements ; un W.-C. sera installé à proximité.

Partout où la chose sera possible, on aménagera des étendages extérieurs à raison d'un par buanderie.

3. *Locaux commerciaux.* Conformément à l'article 8 de l'arrêté, des locaux commerciaux ne peuvent pas être prévus, en principe. Les seules exceptions qui pourraient être envisagées sont des garages privés destinés à des locataires dont l'activité professionnelle nécessite un véhicule à moteur, ainsi que des magasins indispensables dans la zone de l'immeuble.

(A suivre.)

LES PROBLÈMES DU LOGEMENT EN EUROPE

Une quarantaine de spécialistes des problèmes du logement venus de l'Europe entière et des Etats-Unis visitent actuellement des chantiers de construction en Pologne. Ce voyage a été organisé dans le cadre des efforts déployés par les gouvernements qui participent aux travaux de la Commission économique pour l'Europe pour partager les renseignements relatifs à l'expérience acquise en matière de construction et leurs connaissances en la matière.

Lors des réunions tenues récemment à Genève par le Comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe, les représentants du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ont annoncé que leurs deux gouvernements prenaient des dispositions en vue de procéder à des visites réciproques de spécialistes de l'habitat et de la construction. Le représentant de la Suède a fait part de l'intention de son gouvernement d'inviter un groupe d'experts soviétiques à venir étudier cet automne la politique suédoise du logement. Le représentant de la Belgique a déclaré que son pays accueillerait volontiers, à titre individuel, les administrateurs de biens mobiliers et les techniciens étrangers. Par ailleurs, la délégation belge examine, de concert avec celle des Pays-Bas, la possibilité d'inviter les membres du Comité de l'habitat à visiter des chantiers de construction de logements en Belgique et aux Pays-Bas après la session de printemps de 1956. L'année dernière, les membres du Comité de l'habitat ont fait deux voyages d'étude, l'un en Suisse, l'autre en France. Ils ont ainsi eu l'occasion d'étudier la politique de ces pays en matière de logement et leurs méthodes de construction.

Situation et politique du logement en Europe

La situation et la politique du logement en Europe, en 1954, ont fait l'objet de nombreux échanges de vues lors des séances tenues récemment par la Commission économique pour l'Europe. Le secrétariat a présenté sur cette question un projet de rapport, qui sera mis au point compte tenu des renseignements obtenus et sera publié en automne.

Accord sur le sens de certaines expressions

Les représentants des divers pays ont pu se mettre d'accord sur la définition internationale des termes les plus fréquemment employés dans les statistiques du logement et de la construction tels que logement, pièce, ménage, occupant, logement achevé, bâtiment résidentiel et non résidentiel, ainsi que sur la définition des différentes formes d'activité dans l'industrie du bâtiment. C'est là un des résultats importants de cette session. Certaines recommandations toutefois peuvent n'être que provisoires : c'est en effet à la Commission

de statistique des Nations Unies qu'il appartiendra de leur donner une forme définitive en vue de leur adoption dans le monde entier. L'emploi de ce langage commun pour les recensements et les statistiques périodiques permettra d'améliorer la qualité des travaux relatifs aux problèmes du logement, ce dont pourront bénéficier plus tard les publications internationales telles que les *Bulletins trimestriel et annuel* des statistiques du logement et de la construction pour l'Europe de la Commission économique pour l'Europe. Le comité a également fixé les catégories de renseignements qui seront inclus dans une bibliographie périodique relative aux enquêtes et aux méthodes statistiques dans le domaine du logement et de la construction ; il a pris une série de décisions quant au contenu du *Bulletin annuel* des statistiques du logement et de la construction. La participation de nombreux spécialistes venus de toutes les parties de l'Europe a fortement contribué aux heureux résultats de la session dans ce domaine.

Le logement dans les pays moins industrialisés

Le comité a eu à examiner un rapport préliminaire rédigé par les soins du Secrétariat sur la nature et l'ampleur du problème du logement en Grèce, en Italie, en Turquie et en Yougoslavie. Après avoir analysé les facteurs adverses aussi bien que les facteurs favorables au développement du programme de logement dans chacun de ces pays, les auteurs du rapport présentent des conclusions et des recommandations de caractère provisoire. Les recommandations soumises à l'examen de chacun des pays intéressés concernent la définition d'une politique d'ensemble à long terme du logement, les méthodes de financement de la construction, la politique en matière d'acquisition des terrains et d'impôts fonciers, ainsi que l'organisation de laboratoires d'essai, de services de recherches expérimentales et de services techniques consultatifs. Elles ont trait également à la nécessité et au moyen d'économiser le bois, qui est rare dans les pays en question, et préconisent la mise au point et la construction en grande série de types normalisés de logements simples répondant aux normes minimales modernes de dimensions et de confort et à la construction desquels on pourrait largement employer une main-d'œuvre non spécialisée ou semi-spécialisée ainsi que les ressources du pays en matériaux de construction.

D'autres recommandations ont trait aux mesures que les pays moins industrialisés pourraient prendre de concert. Elles comportent notamment des suggestions sur l'organisation, grâce à des dispositions spéciales de la coopération dans le domaine de la recherche et de la documentation, la mise au point d'un programme régional commun d'assistance technique, et de contacts

directs et permanents en vue d'échanges de renseignements d'ordre théorique et pratique touchant l'exécution des plans de petite construction individuelle bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics. Elles envisagent également les possibilités qu'il y aurait d'accroître la production des principaux matériaux, outils et équipements utilisés dans la construction, de manière à créer, si les frais de transport le justifient, un marché élargi capable de répondre aux besoins de tout un groupe de pays voisins.

Le Comité de l'habitat et d'autres organismes internationaux contribueraient, par leur compétence technique, à la solution de certains problèmes intéressant les pays en question. Une aide technique supplémentaire serait fournie par les Nations Unies et les institutions spécialisées, y compris l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), qui offrirait des bourses d'études et de perfectionnement, organiseraient des cycles d'études, communiqueraient des programmes modèles et des projets-pilotes, et fourniraient des experts ainsi que de l'équipement pour les expériences sur le terrain et en laboratoire. Il serait enfin possible d'obtenir de l'aide devant permettre de résoudre les problèmes que pose l'insuffisance des approvisionnements en matériaux, éléments, outils et équipements de construction.

Les représentants des quatre pays directement intéressés ont donné leur adhésion de principe aux conclusions et lignes de conduite exposées dans le rapport. Au nombre des problèmes dont ils ont souligné l'importance figurent le financement d'une production accrue de matériaux et éléments de construction, le financement de chantiers de construction expérimentaux et de chantiers modèles, et la possibilité qu'il y aurait d'organiser et de financer des voyages et bourses d'études en plus grand nombre.

Offres d'assistance

Au cours des débats qui ont suivi, les représentants des pays plus industrialisés ont montré comment, dans certains cas, l'expérience et les connaissances techniques ont permis de résoudre certains aspects des problèmes de construction et de logement; ils se sont déclarés prêts à mettre ces renseignements à la disposition des pays moins industrialisés. Quelques orateurs ont annoncé que leur pays accueillerait favorablement les administrateurs, techniciens et étudiants qui viendraient en visite d'études, et d'autres ont dit que leur

pays envisageait l'envoi d'experts dans les pays moins industrialisés. Ils ont ajouté que ces derniers devaient tout d'abord établir des plans qui permettraient ensuite de déterminer quel type particulier d'assistance le Comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe ou les différents pays membres pourraient leur fournir.

Le représentant du Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (C.I.B.), créé il y a deux ans sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe, a offert de participer à l'organisation de services de recherche et de documentation pour un pays ou pour un groupe de pays voisins.

Les pays et les organisations qui ont participé à la session

Le Comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe a tenu sa dixième session. Ont participé à cette session des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, des zones occidentales d'Allemagne, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la zone orientale d'Allemagne et de la Yougoslavie. L'Etat d'Israël était représenté à titre consultatif. Les organisations ci-après s'étaient également fait représenter: Organisation internationale du travail (O.I.T.), Confédération internationale des administrateurs de biens immobiliers (C.I.A.B.I.), Confédération internationale des syndicats chrétiens (C.I.S.C.), Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.), Congrès internationaux d'architecture moderne (C.I.A.M.), Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (C.I.B.), Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics (F.I.B.T.P.), Fédération syndicale mondiale (F.S.M.), Union internationale des architectes (U.I.A.), Union internationale des organismes familiaux (U.I.O.F.) et Union internationale de la propriété foncière bâtie (U.I.P.F.B.).

M. Juliusz Gorynski, directeur en chef de l'administration centrale polonaise pour la construction des habitations ouvrières, a été réélu à la présidence du comité et M. A. Johansson, directeur général de la Commission royale suédoise du logement, a été élu vice-président.

(Commission économique pour l'Europe.)

LORSQUE LA HAYE REÇOIT LES ARCHITECTES...

Les Hollandais ont confié à l'opulente cité de La Haye la mission d'accueillir les architectes du monde entier réunis, au nombre d'un millier, pour le quatrième congrès et pour l'assemblée de l'Union internationale des architectes - fondée, on s'en souvient, à Lausanne en 1948.

Au cours d'assises très officielles, les délégués de vingt-six pays accueillent six nouvelles sections dont l'Espagne, le Japon et la Chine (de Mao Tsé-toung); ils applaudissent à l'annonce sensationnelle que leur section allemande groupe désormais les architectes des deux zones de l'Allemagne et qu'à l'heure où l'unification de ce pays est le sujet de toutes les conversations internationales, ce problème est résolu pour eux! Puis

ils adoptent à l'unanimité un texte d'une portée considérable, non seulement pour eux, mais pour la communauté tout entière: le Code des droits et devoirs de l'architecte. Ils élisent ou confirment ensuite leur comité exécutif présidé, pour deux ans encore, par M. Jean Tschumi, de Lausanne et, continuant de prêcher par l'exemple, décident enfin de tenir leurs prochaines assises à Moscou en 1957.

L'Unesco a confié à M. Corrêa de Azevedo, chef de la Division des arts et des lettres, le soin de confirmer à l'U.I.A. l'intérêt qu'elle porte à ses travaux. M. de Azevedo, qui a suivi déjà tout les débats du congrès de 1953, à Lisbonne, a conquis l'estime de tous les architectes.